

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 1 sur 10

Titrant nitrite

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Titrant nitrite

Code produit : ND2228SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

Canada

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut causer une réaction allergique de la peau.

H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

H411 Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 2 sur 10

Titrant nitrite

Déclarations de mise en garde :

- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
P264 Bien se laver la peau après utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.
P273 Éviter de libérer dans l'environnement.
P234 Conserver uniquement dans le contenant d'origine.
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.
P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
P304+P340+P310 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver à l'eau savonneuse.
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.
P391 Ramasser les déversements.
P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.
P406 Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.
P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7664-93-9	Acide sulfurique	<10
Numéro CAS : 7732-18-5	Eau	>70
Numéro CAS : 16774-21-3	Nitrate d'ammonium cérique	<20

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 3 sur 10

Titrant nitrite

Après inhalation :

- Déplacer la personne incommodée, à l'air frais
- Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
- Maintenir les voies ariennes non obstruées
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
- Laver la zone avec du savon et à l'eau
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

- Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes
- Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
- Ne PAS faire vomir
- Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

- Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

- Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

- Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

- Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

- Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

- La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs
- Peuvent former des mélanges corrosifs avec de l'eau

Équipements de protection particuliers des pompiers :

- Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
- Voir Section 8
- Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

- L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 4 sur 10

Titrant nitrite

Couper les sources d'inflammation

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin d'aliments.

Conserver le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
United States (OSHA)	Acide sulfurique	7664-93-9	OSHA LEP MPT 1,0 mg/m ³
ACGIH	Acide sulfurique	7664-93-9	ACGIH VLS 0.2 mg/m ³ , fraction thoracique
	Acide sulfurique	7664-93-9	ACGIH VLS LECT 3,0 mg/m ³
NIOSH	Acide sulfurique	7664-93-9	NIOSH LER MPT 1,0 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 5 sur 10

Titrant nitrite

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair teinté orange
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non disponible
Valeur pH :	<3
Point de fusion / point de congélation :	Environ 0 °C
Point/intervalle d'ébullition :	Environ 100 °C
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	>1
Densité :	Non disponible
Densité relative :	Environ 1,05
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'autoinflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 6 sur 10

Titrant nitrite

Viscosité dynamique :	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Matériaux incompatibles, chaleur excessive.

Matériaux incompatibles :

Composés organiques, chlorates, carbures, fulminates, picrates, alcalis, Réducteurs, nitrates, acides acétiques, agents comburants, métaux.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	orale	DL50 orale - Rat -femelles - 300 à 2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	Provoque une irritation cutanée
Acide sulfurique	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 7 sur 10

Titrant nitrite

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	Peut causer une réaction allergique de la peau.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Acide sulfurique	Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique	Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Acide sulfurique	Groupe 1 -Cancérigène pour les humains

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Acide sulfurique	Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique. Inhalation - peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 8 sur 10

Titrant nitrite

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nitrate d'ammonium cérique	CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0,14 mg/l - 96 heures

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN3264
Nom d'expédition approprié UN	Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime Nitrate d'ammonium cérique
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 9 sur 10

Titrant nitrite

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN3264
Nom d'expédition approprié UN	Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime Nitrate d'ammonium cérique
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN3264
Nom d'expédition approprié UN	Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime Nitrate d'ammonium cérique
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

16774-21-3	Nitrate d'ammonium cérique	répertorié
7664-93-9	Acide sulfurique	répertorié
7732-18-5	Eau	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Page 10 sur 10

Titrant nitrite

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 3-0-4

HMIS : 3-0-4

Date de préparation initiale : 04.25.2017

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit